

La solidarité n'est pas un délit !

Appel à un rassemblement le lundi 22 octobre 2007

Pour soutenir Florimond Guimard

Et s'opposer à la criminalisation du mouvement social

La situation des sans-papiers ne cesse de s'aggraver. Les poursuites contre les militants syndicaux, associatifs, politiques, les élus et les simples citoyens qui osent manifester leur solidarité se multiplient. De politiques gouvernementales en incessantes nouvelles lois, lutter contre les expulsions, défendre la liberté de circulation, les droits à la scolarité, à la santé, à la sécurité, à vivre en famille pour toutes et tous devient un délit.

Ainsi Florimond Guimard, professeur des écoles à Marseille, militant syndical et associatif doit comparaître devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence le lundi 22 octobre. Il lui est reproché d'avoir participé à une manifestation non violente avec 200 autres personnes, le 11 novembre 2006 à l'aéroport de Marignane, contre l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés à Marseille. On l'accuse de « violence volontaire sur agent » parce qu'un policier dont le pouce a heurté une barrière a obtenu un jour d'ITT. Il est accusé aussi de « violence en réunion et avec arme », l'arme en question étant sa voiture, avec laquelle il a suivi à distance la voiture des policiers qui emmenaient le père de famille.

Florimond risque 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.

D'autres personnes subissent cette même répression contre la solidarité. Parmi eux, François Auguste, vice-président de la région Rhône-Alpes, Kadidja ou Françoise Durupt (relaxée lors de son procès, mais le parquet a fait appel)...sont poursuivis pour avoir protesté, en tant que passagers, contre l'expulsion violente de sans-papiers. Ils risquent 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende.

Avec les attaques contre le droit de grève, la criminalisation du mouvement social marque la volonté de faire taire toute expression sociale d'un désaccord avec les politiques gouvernementales.

Ironie du calendrier, le 22 octobre est aussi la date choisie par le pouvoir politique en place pour imposer aux enseignants la lecture de la lettre de Guy Moquet dans les lycées et les collèges, afin de célébrer l'esprit de résistance, le jour même où Florimond passe en procès pour avoir résister à l'expulsion de sans-papiers.

Pour défendre le droit à la résistance, et montrer notre solidarité avec Florimond, soyons massivement présents lors du rassemblement qui se tiendra

Place Gutenberg, à Strasbourg, lundi 22 octobre, à 18h00.

La mobilisation la plus large est indispensable...

Signataires : Alternative libertaire Alsace, Fédération anarchiste Strasbourg, Emancipation Tendance intersyndicale, FSU 67, LCR 67, PRS, PCF, Sud Education Alsace, Union Syndicale Solidaires Alsace, UNEF.